

Étude comparée de deux écoles sociales créées par les organisations ouvrières en Belgique

Marie-Thérèse Coenen, Carhop

Dans une première analyse, nous avons rappelé l'origine et le cadre institutionnel dans lequel les huit écoles sociales en Belgique, ont été créées. Les programmes, le public visé et les objectifs même de la formation divergent d'institution à institution. Seul l'examen final devant un jury central, permet de créer un lien entre tous. Chacun et surtout chacune doit avoir acquis les compétences attendues pour porter le titre d'auxiliaire sociale. Un autre combat sera de réserver l'exercice de la « profession » aux seuls titulaires du titre.

L'exercice se prête à différentes approches. Nous pouvons comparer les programmes, les différentes spécialisations proposées aux étudiants, les stages et les sujets des travaux de fin d'études. Il est possible de mettre en parallèle la formation destinée aux femmes et celle destinée aux hommes. À titre d'exemple, les écoles qui s'adressent à un public uniquement ou majoritairement masculin n'offrent que la spécialité « industrie » et « assurances sociales ». L'offre est beaucoup plus ouverte du côté des écoles s'adressant aux femmes avec l'organisation de spécialisations dites « plus féminines ». Guy Zelis, dans sa thèse de doctorat consacré à l'école centrale catholique, montre que la formation oscille entre le maternalisme et la professionnalisation¹.

Nous avons opté pour une analyse comparée entre deux écoles sociales, l'une appartenant au pilier socialiste, l'École ouvrière supérieure, créée en 1921 et l'autre, ancêtre de l'institut Cardijn, fondée en 1922, appartenant au mouvement ouvrier chrétien. Elles s'adressent au même type de public, les militants des organisations ouvrières et rencontrent les mêmes problèmes : jeunes adultes en reprise d'études, difficultés à s'inscrire dans une formation longue, faiblesse du recrutement, mêmes débouchés : les organisations ouvrières. L'une et l'autre forment des auxiliaires sociaux selon leur idéal.

Diplômés des Écoles sociales belges - 1922-1938	Nombre total	%
Bruxelles • École centrale de service social	347	28,94
Bruxelles • École catholique de service social	281	23,43
Bruxelles • <i>Katholieke sociale school voor vrouwen</i>	177	14,76
Heverlée • Centrale hogeschool voor christenen arbeiders	122	10,17
Anvers • School voor maatschappelijk dienstbetoon	92	7,67
Bruxelles • École ouvrière supérieure	77	6,42
Bruxelles • Arbeidershogeschool	57	4,75
Heverlée • École centrale supérieure pour ouvriers chrétiens	46	3,83
TOTAL	1 199	100

Extrait de Guy ZELIS, « Formation au travail social et mouvement d'éducation ouvrière en Belgique : genèse et organisation des écoles sociales durant l'entre-deux-guerres » dans *Vie sociale*, n° 2/2000, mars-avril, p. 60.

1. Guy ZELIS, *La formation au travail social. Entre maternalisme et professionnalisme. L'école sociale catholique féminine de Bruxelles (1920-1940)*, Thèse, UCL, Louvain-la-Neuve, 2001, 4 volumes. (Accessible depuis 2012 au public).

1921. L'École ouvrière supérieure (EOS-AHS)²

L'école est une initiative du mouvement ouvrier socialiste et plus particulièrement de la Centrale d'éducation ouvrière dont le directeur, Henri de Man organise l'enseignement en s'inspirant des pédagogies pour adultes développées en Allemagne et en Angleterre. Dès le départ, elle s'organise en deux sections distinctes, flamande et francophone. La direction et les options pédagogiques sont les mêmes.

La mission de l'École est de préparer aux diverses formes de l'action sociale ouvrière des jeunes militants doués : «Elle est à l'enseignement élémentaire des écoles socialistes, syndicales et coopératives de la Centrale d'Éducation ouvrière ce que l'université est à l'école primaire et moyenne de l'enseignement public. On essaiera de former non pas des savants, mais des hommes et des femmes sachant unir la pensée et l'action, des caractères trempés pour les responsabilités d'à présent, ayant une conception plus haute et plus noble de la vie.»³ Il s'agit, précise Ariane Dierickx, historienne de l'EOS, de «donner à ces jeunes militants au parcours scolaire limité, les outils nécessaires pour devenir de parfaits propagandistes».⁴

Pour commencer le cursus, il faut être sélectionné et parrainé par une organisation socialiste qui prend en charge le minerval voire la perte salariale endurée par le ou la candidate. En plus d'être en bonne santé, il faut, et ce, malgré le fait qu'il s'agisse des meilleurs éléments des écoles régionales ou syndicales, passer un examen de maturité devant un jury qui évalue la capacité de l'étudiant-e à suivre les enseignements. Par la suite, pour remédier au manque de préparation des élèves, la Centrale d'éducation ouvrière organisera un séminaire d'une semaine pour repérer les candidats et candidates les mieux doués pour entamer le cursus. La formation est résidentielle ce qui suppose aussi, la mise entre parenthèses de sa famille, de son poste de travail et de ses engagements.

En plus d'une séance d'éducation physique quotidienne, l'organisation des études alterne cours théoriques le matin et activités l'après-midi : visites de stage (environ 50 par an), répétitions, études et travaux personnels des étudiants ainsi qu'une séance récréative le samedi. Le programme comprend également deux semaines de voyages d'études à l'étranger au début, en Belgique, par la suite.

La première mise de fonds vient du Parti ouvrier belge et des organisations socialistes. Mais l'école coûte cher. Pour éponger le déficit, le POB lance le «sou de l'école», 10 centimes par cotisation des membres. Au départ, la crainte d'un contrôle trop strict de l'état freine les fondateurs à demander la reconnaissance. Les problèmes financiers et la concurrence des écoles sociales catholiques et «neutres» qui délivrent depuis 1922 des diplômées capables de prendre des postes dans les administrations sociales imposent la demande de reconnaissance. L'école ouvre deux spécialisations : «Industrie» et «assurances sociales».⁵

La première année est divisée en deux périodes de 5 mois et la seconde année en deux périodes de 3 mois chacune, consacrée aux cours de spécialisation et au stage dans les organisations ouvrières.

L'obtention du diplôme n'est ni la priorité des organisations qui parrainent leur candidat-auxiliaire ni celle des étudiants. Après 10 mois de formation et plus, ils ont souvent hâte de retrouver leur famille et leurs engagements professionnel et militant. Pour pallier au risque de n'avoir aucun candidat qui présente l'examen final devant le jury, le comité directeur ne fait payer un minerval que pour la première année et considère comme anciens de l'école, ceux et celles qui ont fait l'année préparatoire.

Les méthodes pédagogiques sont innovantes. La formation s'adresse à des adultes, entrés dans le monde du travail vers 13 ou 14 ans. Elle ne peut faire l'économie de leurs expériences et s'appuie sur ces acquis pour développer et construire une pensée critique. «Le but essentiel doit être de donner

2. Ariane DIERICKX, *L'École Ouvrière Supérieure, un laboratoire d'idées pour le POB*, Bruxelles, Labor, 1996, 189 p.

3. *Éducation-Récréation*, n °26, 1.X.1921, p.144.

4. Ariane DIERICKX, *idem*, p. 38.

5. *La Saga méconnue 1921-1986. École ouvrière supérieure. Travailleurs sociaux - Cadres militants - Assitant (e) social (e) - Auxiliaire social (e)*, Institut supérieur de sciences humaines appliquées, Bruxelles, 1986.

aux ouvriers le désir d'apprendre par eux-mêmes et de les familiariser avec la pratique de l'autodidaxie, de façon à ce qu'ils puissent continuer à tirer des déductions générales des faits de leurs expériences individuelles et ainsi comprendre le rôle qu'ils jouent dans la société et dans le mouvement auquel ils prennent part».⁶

C'est là qu'interviennent **les moniteurs**. Cette fonction prévue dès le départ dans l'organisation des études tient compte du public : la formation s'adresse à des jeunes travailleurs qui doivent réapprendre à apprendre. Le moniteur veille donc aux études, aux répétitions ainsi qu'à l'organisation des visites et stages. Il gère aussi la vie du groupe en internat et accompagne la participation des étudiants.

Les professeurs viennent des différentes organisations socialistes. Des enseignants de l'Université libre de Bruxelles comme Boris-S. Chlepner, pour l'économie industrielle de Belgique et le cours d'économie financière et Guillaume Des Marez pour le cours d'histoire économique et sociale de la Belgique, pour ne citer que deux célébrités, apportent leur concours. Très vite, des anciens élèves deviennent moniteurs voire professeurs. C'est le cas de Jean Nihon, de la promotion de 1924. Moniteur pendant 15 ans, il prend la direction de l'école en 1945, quand Léon Delsinne, directeur de 1921 à 1945, est appelé à d'autres responsabilités politiques. C'est le cas aussi d'Yvonne Volkaert, de la promotion de 1921-1922 qui deviendra également conférencière et enseignante à l'EOS.

Après deux ans de fonctionnement, le bilan est positif, l'objectif atteint : les équipes pédagogiques ont réalisé ce qu'on attendait d'elles à savoir former de bons propagandistes, prêts à former eux-mêmes de futurs militants.⁷

La majorité des sessions ouverte à l'EOS concerne des groupes masculins. Les premières années, le nombre d'inscrits est suffisant, mais rapidement, le recrutement devient un vrai problème. Le nombre des étudiants admis plafonne entre 12 et 15 ce qui est trop peu vu le coût de la formation. Le recrutement d'étudiants flamands et des femmes reste préoccupant. Les militantes sont réticentes à s'inscrire dans des groupes mixtes pour suivre une formation en internat, à Bruxelles. Des sessions féminines seront organisées en 1927-1928, en 1932-1933 et 1936-37. Mais, observe Ariane Dierickx, le contenu de la formation prend une autre dimension quand elle s'adresse à ces dernières. Les contenus sont revus pour mieux correspondre aux activités qui leur sont réservées dans les organisations socialistes : les œuvres sociales, les institutions de prévoyance et d'entraide, la direction des foyers, de home de convalescence, de colonies d'enfants et d'institutions sociales dont le nombre augmente dans l'entre-deux-guerres. «Des cours sont supprimés et remplacés par un cours d'économie domestique. Les cours les plus ardues sont simplifiés sans quoi la majorité serait déroutée»⁸. Ces changements conduisent, souligne Ariane Dierickx, à une vision un peu surprenante du rôle de la militante socialiste : être une bonne ménagère.

À la veille de 1940, l'École ouvrière socialiste aura diplômé 77 étudiants francophones, et 57 étudiants néerlandophones soit respectivement 6,42 % et 4,75 % de l'ensemble des diplômés de la période.⁹ En 1936, le rapport d'activité de l'école mentionne qu'une majorité d'élèves occupent des postes à responsabilité dans les organisations socialistes : 96 dans les syndicats, 36 dans les coopératives, 31 dans les mutualités, 15 dans les organisations politiques, 15 dans le domaine de l'action éducative et culturelle.¹⁰ L'école a rempli sa mission : former des cadres au service du mouvement socialiste.

L'École centrale supérieure pour ouvriers chrétiens : une initiative syndicale

L'initiative revient au dominicain Georges Ceslas Rutten (1875-1952), secrétaire général des œuvres sociales chrétiennes de Belgique. Il estime nécessaire de créer une école pour propagandistes chrétiens et lance en juin 1914, une souscription qui rapporte en quelques jours, 28 000 francs. La guerre

6. H. DE MAN, *Le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique*, p. 31 cité par Ariane Dierickx, *idem*, p. 28.

7. Ariane DIERICKX, *idem*, p. 29.

8. Cité par Ariane DIERICKX, *idem*, p. 29.

9. Guy ZELIS, « Formation au travail social et mouvement d'éducation ouvrière en Belgique : genèse et organisations des écoles sociales durant l'entre-deux-guerres » dans *Vie sociale*, n° 2, mars-avril 2000, p. 60.

10. Jean-Luc DEGÉE, *Le mouvement d'éducation ouvrière. Évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (des origines à 1940)*, Bruxelles, Édition Vie ouvrière, 1986, p.28.

brise net cet élan. Après l'Armistice, le projet tarde à se concrétiser, mais, au 5e congrès général de la CSC tenu à Bruxelles en 1921, les militants adoptent une résolution qui relance le projet : «Le Congrès considérant la grande nécessité d'avoir à la tête des organisations syndicales des dirigeants intelligents et capables, nécessité qui se fera de plus en plus sentir au fur et à mesure que les ouvriers obtiendront leur part de cogestion des entreprises, réclame l'organisation immédiate d'une école normale de propagandistes...».¹¹ Une deuxième souscription est lancée pour rassembler des fonds. Les évêques, les ministres catholiques et plus largement «le pilier catholique» apportent à nouveau, leur soutien financier, moral et parfois intellectuel. «Je souhaite», écrit l'Évêque de Tournai, «que les classes aisées et notamment les industriels soutiennent cet organisme d'éducation populaire». Quant à l'Évêque de Namur, il recommande à ses diocésains, cette œuvre «qui fera tant de bien à la religion et au pays»¹².

Le 1^{er} mai 1922, l'École centrale supérieure pour ouvriers chrétiens ouvre ses portes. Elle s'adresse aux hommes, âgés d'au moins 21 ans¹³, libres de service militaire. Ils doivent être recommandés par des personnes honorables, de préférence des dirigeants des organisations ouvrières chrétiennes, produire une attestation de l'organisation ou la personne qui assume les frais de pensions et d'écologie et avoir la maturité d'intelligence d'un bon élève qui a terminé ses études moyennes ou avoir assez d'ouverture d'esprit pour suivre avec fruit des cours supérieurs¹⁴. S'ils ne sont pas en possession d'un diplôme d'enseignement moyen, ils doivent passer un examen d'entrée¹⁵.

La direction est confiée au dominicain Jules Laurentius Perquy (1870-1946) qui restera aux commandes de l'école jusqu'en 1942. Elle est placée sous la responsabilité du Secrétariat général des œuvres sociales chrétiennes de Belgique qui crée, pour ce faire, une asbl *les Écoles sociales* et un comité de pilotage où se retrouvent des directeurs d'œuvres sociales, des professeurs des universités de Liège et de Louvain ainsi que le secrétaire de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, Henri Pauwels (1890-1946).

L'École est située à Héverlé-Louvain, au numéro 14 de la chaussée de Namur. Deux sections, une néerlandophone et une francophone, coexistent. Pour des raisons de financement et de reconnaissance légale, elle s'inscrit dans le cadre de l'arrêté royal du 15 octobre 1920 instituant le Conseil des écoles de service social¹⁶ et l'arrêté royal du 10 août 1921 qui fixe les conditions pour la délivrance d'un diplôme d'auxiliaire social¹⁷. La CSC et la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC) lui accordent également un subside annuel et cela jusque dans les années septante !

«Les premières années», raconte Raymond Vermeulen, ancien moniteur et propagandiste à la LNTC, «les éléments qui venaient n'étaient plus de tout jeunes hommes. On y rencontrait même des pères de famille. Il y avait dès l'entrée, une certaine maturité due au contact de la vie et aux responsabilités sociales déjà portées dans le milieu du travail ou la propagande. Il y avait aussi non seulement un esprit social, mais un esprit de combat. On se sentait destiné à entrer dans la lutte ouvrière chrétienne»¹⁸.

L'internat est obligatoire pendant les deux ans du cursus ce qui représente un réel sacrifice pour ces jeunes gens et pour leur famille : perte de salaire, prix du minerval, de la résidence et des visites

11. CSC, 5^{ème} congrès, Bruxelles, 1921.

12. Registre de souscription pour la fondation d'une école permanente de propagandistes, 1914 (Fonds Institut Cardijn, n° 182).

13. L'école s'aligne ensuite à l'âge de 18 ans comme les autres établissements.

14. Marie-Thérèse COENEN, « L'éducation et la formation des travailleurs adultes : un enjeu permanent » dans *Le mouvement ouvrier chrétien*, 1921-1996, Bruxelles, CARHOP-MOC, 1996, p. 124.

15. Les études d'assistant social restent accessibles par examen d'admission pour les jeunes n'ayant pas obtenu un diplôme de fin de cycle secondaire supérieur.

16. Durant l'entre-deux-guerres, plusieurs arrêtés royaux (arrêtés-royaux des 10 août 1921, 27 mai 1922, 19 mars 1923, 15 avril 1929, 19 juillet 1933 et 11 juillet 1935) réglementent les études et les écoles de service social. Voir Guy ZELIS, *Travail social en mutation : repères historiques. Statut professionnel du travail social et secret professionnel dans le travail social. Apports de l'histoire*, <http://www.fdss.be/uploads/SecretProfes/SecretProEtControlCombo.pdf>

17. *Moniteur belge*, 26 août 1921.

18. Raymond VERMEULEN, *L'École de Service social de Louvain et la formation des cadres des organisations ouvrières chrétiennes masculines*, 25 novembre 1947 (CARHOP, Fonds Victor Michel, Farde 69, Institut Cardijn)

sociales, incertitude de retrouver son emploi à la fin de la formation. Le coût annuel est évalué à 2000 francs par étudiant, ce qui est une somme importante même si les organisations ouvrières octroient des bourses d'études. Perquy plaide pour le salaire de l'étudiant payé soit par l'organisation qui envoie l'élève, soit par l'entreprise où il pourrait trouver un poste après sa formation.

La section wallonne fonctionne avec un cadre restreint : le directeur pour les deux sections, un secrétaire-trésorier, un moniteur, l'aumônier et le bibliothécaire. Le moniteur est chargé d'organiser les visites sociales, les temps d'étude et l'accompagnement du groupe. Les enseignants sont des professeurs de Louvain ou de Liège, des fonctionnaires, des aumôniers des œuvres sociales, des dirigeants – parfois anciens élèves – des organisations. Dans les rapports trimestriels rédigés par les moniteurs, la régularité de certains laisse à désirer et fait l'objet de plaintes. Du côté des étudiants, la section wallonne brille par son indiscipline et par la faiblesse de ses effectifs. En 1924-1925, il faut se résigner à suspendre les cours faute d'inscriptions suffisantes.

Le programme de la première année comprend une formation générale. La seconde est consacrée à une des spécialisations prévues par l'arrêté royal du 10 août 1921. L'École d'Héverlé prépare à la spécialisation « Industrie » et « Assurances ouvrières ». Le diplôme d'auxiliaire social est délivré après une épreuve finale défendue devant un jury portant sur la discussion d'un travail personnel écrit basé sur l'expérience acquise par le candidat au cours de son stage et par un interrogatoire portant sur les matières indiquées au programme.¹⁹ La liste des titres des travaux de fin d'études montre que les étudiants prennent en général comme sujet d'observation, le milieu dans lequel ils vont par la suite évoluer : syndicats, secrétariat social, mutualité, coopérative, service chômage...

Les écoles sociales d'Héverlé mettent l'accent sur une formation de base solide comprenant l'histoire, l'économie, la philosophie, la morale ainsi que la connaissance de la langue flamande et la dactylographie. Les responsables veillent à la formation religieuse et spirituelle de ces jeunes par l'organisation de prières quotidiennes, des messes, des récollections, une retraite et un accompagnement spirituel tout au long de l'année. La forme physique n'est pas négligée puisque le cours gymnastique est obligatoire. La formation est intégrale.

La première année, les étudiants doivent faire une cinquantaine de visites d'organisations sociales diverses. Pour les étudiants de l'EOS, la priorité va aux organisations socialistes et aux services sociaux d'entreprises, mais pas uniquement. Pour les étudiants de l'école d'Héverlé, en plus des organisations sociales chrétiennes « normales » et les services sociaux d'entreprise ou d'administration, ils visitent la centrale d'éducation ouvrière (socialiste), le journal *Le peuple*, les coopératives socialistes... C'est quasi la seule passerelle entre les mondes chrétiens et socialistes.²⁰

À côté de la filière Industrie, Assistance et assurances sociales, l'École développe à partir de 1933, une section Éducation populaire & question ouvrière. Elle rencontre ainsi le souhait du mouvement ouvrier chrétien, d'investir dans l'éducation des adultes en formant des propagandistes capables de réaliser cet objectif.

En 1937, à l'occasion des quinze ans de l'école, le directeur lance un appel aux responsables des organisations pour renforcer le recrutement. Son bilan est positif : près de 300 jeunes ont subi avec succès les épreuves de la première année, 139 ont terminé leurs études et conquis le diplôme d'auxiliaire social. 78 doivent encore présenter leur rapport d'observation sociale et 76 doivent passer les examens de deuxième année d'études. Près de 160 occupent un poste rétribué au sein des organisations ouvrières chrétiennes de Belgique. Mais, cela ne suffit pas, constate-t-il : « nous n'avons pas assez d'élèves et ceux qui nous arrivent n'ont pas toujours les qualités requises. Nos organisations ne nous en envoient guère. Notre école ne doit cependant pas être un refuge pour des fruits secs, pour ceux qui n'ont pas réussi ailleurs, pour de braves gens qui ne savent pas de quel bois faire flèche. Ce qu'il nous faut ce sont des jeunes gens à l'esprit ouvert, au cœur généreux, plein d'audace et de fierté, généreux, dévoués et hardis, d'un optimisme indestructible, taillés pour la lutte. Des jeunes

19. Secrétariat général des œuvres sociales chrétiennes de Belgique, *L'École centrale supérieure pour ouvriers chrétiens*, s.d. (brochure) (Carhop, Fonds Hubert Dewez)

20. Il y a une autre exception, Henri De Man, fondateur de l'EOS donne dans les années 20, un cours à l'école sociale catholique de la rue de la poste.

gens bien sages, obéissants et disciplinés, mais flasques et mous, dépourvus d'allant, de cran, de nerf, de tempérament, d'enthousiasme, d'esprit conquérant ne nous conviennent pas. Ils ne constituent pas une matière apte à être formée pour occuper des postes de direction dans un mouvement ouvrier à l'heure actuelle»²¹. Concrètement, cela signifie que la demande de personnel qualifié pour le mouvement dépasse considérablement l'offre de l'école, mais aussi que l'évolution du service social en Belgique et l'extension de son action nécessitent de fournir plus de personnel pour les institutions sociales publiques et privées²². « À partir de ce moment », constate Raymond Vermeulen, « est-il encore possible à l'École Sociale de Louvain d'être considérée comme le centre national de formation intensive des futurs dirigeants ou propagandistes des organisations ouvrières chrétiennes ? » L'École supérieure pour ouvriers chrétiens se transforme progressivement en une école catholique de service social pour hommes. À la veille de 1940, Guy Zelis comptabilise pour les deux écoles d'Héverlé, 122 diplômés néerlandophones et 46 francophones soit 3,83 % de l'ensemble des diplômés AS sur la période.²³

Des assistants sociaux à l'image de l'école

Les écoles sociales issues du mouvement ouvrier chrétien ou socialiste sont nées pour couvrir les besoins des organisations sociales. Il s'agit de former des responsables de l'action sociale au sens large, capables de former d'autres militants. Ces cadres, elles en ont un urgent besoin vu le développement du mouvement syndical et le rôle de plus en plus important qu'elles jouent dans l'organisation de la concertation sociale et des assurances sociales. La question du recrutement pour l'EOS et pour les Écoles d'Héverlée, s'inscrit dans cette tension : n'ayant pas assez d'élèves, elles ne peuvent répondre à toutes les demandes des organisations.

L'arrêté royal de 1921 créant une école de service social et un Conseil des écoles sociales qui a pour mission d'organiser la formation sociale en Belgique, est une opportunité que saisissent les organisations ouvrières chrétiennes et, après réflexion, socialistes, pour obtenir des subventions.

La réglementation des études laisse une grande liberté aux écoles dans l'organisation des cours pour adapter l'enseignement – et la formation des auxiliaires sociaux – à la doctrine qu'elle professe et à la population dans laquelle elle recrute ses élèves²⁴. Dès le départ, les contraintes légales sont minimalistes et elles seront régulièrement reconduites dans le même esprit.

Le Conseil des écoles sociales est formé de fonctionnaires et des directions des écoles. Ces derniers participent à toutes les décisions. Enfin, l'examen final se passe devant un jury (interne et externe) qui examine les connaissances des étudiants et entend la défense d'un travail écrit portant sur le stage réalisé dans une des spécialités reconnues, mais jamais sa vision du social.

Chaque école va donc déployer, à l'intérieur des obligations légales, sa propre approche du travail social et «formater» son enseignement, ses pratiques, son organisation spécifique des cours ainsi que choisir les équipes pédagogiques en fonction de ses finalités propres, en lien étroit avec le mouvement idéologique auquel elle appartient. Jean Nihon, directeur de l'EOS, rappelle encore, en 1952, les deux conceptions du travail social : elles ont la même fin, l'homme, mais «la première est affaire d'assistance intelligente... et vise à normaliser une situation personnelle, la seconde appelle le progrès social et l'envisage dans ses diverses possibilités d'aider au bien commun en développant au maximum les facultés et les responsabilités de chacun.»²⁵ Il plaide aussi pour que les travailleurs sociaux soient issus du milieu dans lequel ils vont s'investir professionnellement. Pour cela, ils doivent

21. R.P. PERQUY, «L'École Sociale supérieure de Louvain : le problème de recrutement» dans *Les Dossiers de l'action catholique*, mars 1937, pp. 285-290. Le personnel de l'école se compose alors de R.P. Perquy, directeur, R.P. Dewijn, directeur-adjoint, Mr. Van Helshoecht A.S. moniteur, Mr. Theunissen, A.S. moniteur, Mr. Dewez, A.S. moniteur adjoint et bibliothécaire.

22. Cité par Raymond VERMEULEN, *L'École de Service social de Louvain et la formation des cadres des organisations ouvrières chrétiennes masculines*, 25 novembre 1947 (CARHOP, Fonds Victor Michel, Farde 69).

23. Guy ZELIS, «Formation au travail social et mouvement d'éducation ouvrière en Belgique : genèse et organisations des écoles sociales durant l'entre-deux-guerres» dans *Vie sociale*, n°2, mars-avril 2000, p. 60.

24. Ministère de la Justice, *Écoles de service social*. A.R. du 11 juin 1935, p. 7.

25. Jean NIHON, «Principaux aspects du service social des groupes» dans COMITÉ NATIONAL BELGE DE SERVICE SOCIAL, *Compte rendu de la IVe Conférence Belge de Service social*, Bruxelles, 17 février 1952, Bruxelles, 1952, p. 17.

conjuguer compétence, connaissance, engagement et combativité. «Bref il faut que soit rassemblé dans ces assistants sociaux, ce qui fait la capacité de l'éducateur et la force du militant.»²⁶

Lors de la même séance, Willy D'Havé, responsable du service de formation à la CSC-ACV, renchérit : «Certains trouveront peut-être que nous allons trop loin et que nous enlevons toute valeur à l'idée de service social... mais nous aurons rendu aux hommes le plus grand service social, si nous réussissons à leur faire obtenir (et peut être dépassé) par leurs propres moyens ce qu'ils ne pouvaient autrefois que recevoir par l'intervention de ce qu'on pourrait appeler le service social au sens strict. Émancipation matérielle, morale et spirituelle consciente, animée par un véritable sens de la responsabilité, telles sont les nouvelles perspectives d'une évolution sociale basée sur une juste estime de la personnalité humaine et de la solidarité sociale.»²⁷

Le programme s'adapte aussi selon que le public est féminin ou masculin. Les débouchés pour les élèves masculins de nos deux écoles sont prioritairement les organisations ouvrières. Les débouchés pour les jeunes femmes qui optent pour une formation sociale sont soit les organisations sociales féminines ou celles dédiées à l'enfance ou les multiples services sociaux qui se développent dans l'entre-deux-guerres. Les carrières et/ou l'engagement militant se déclinent donc différemment pour les unes et pour les autres. Le nombre d'étudiants qui entame les études sociales reste stable : un tiers de garçon pour deux tiers de jeunes femmes. Les carrières ne sont pas identiques.²⁸ Avec la protection du titre d'auxiliaire social et la professionnalisation du secteur social, les contenus des programmes se précisent, mais les écoles restent libres d'affecter plus ou moins de temps à telle approche disciplinaire ou telle organisation des stages.

Malgré l'affaiblissement des piliers «socio-politiques» et du clivage religieux, il reste bien des traces de ce passé. En 1978, l'Institut Cardijn²⁹, après une crise identitaire et un conflit important entre les différents acteurs de l'école, réaffirme «le principe d'une formation de travailleurs sociaux qui puissent, en solidarité étroite avec l'ensemble des travailleurs et de tous ceux qu'inspire une volonté de changement profond de la société pour en éliminer la pauvreté, l'insécurité, l'exclusion sociale et l'exploitation, contribuer efficacement et prioritairement à l'élimination progressive de cette réalité... En raison de ses liens avec le Mouvement Ouvrier Chrétien, l'Institut, enfin, attache une grande importance au programme du MOC. Il s'en inspire pour organiser son enseignement et ses diverses activités pédagogiques».³⁰ Autre signe de la permanence du passé, le regroupement des écoles sociales lors de l'application du décret des hautes écoles (1997), a suivi le clivage enseignement libre/enseignement officiel (neutre). Enfin, des variables entre institutions se maintiennent : dans la charte des valeurs, dans le poids accordé à certaines disciplines dans les programmes des études, dans les priorités mises sur telle ou telle approche dans le travail social : case work, groupe work, développement communautaire, éducation permanente, travail en institutions, en CPAS ou autres. Dans les écoles s'inscrivant dans le giron du mouvement ouvrier, des représentants des organisations ouvrières restent présents dans les ASBL gestionnaires du patrimoine, dans les jurys des travaux de fin d'études, dans les jurys pour sélectionner les enseignants et sont encore bien présents dans le corps professoral.

Ainsi, cet héritage reste perceptible et donne, malgré une harmonisation des programmes et des missions, une coloration spécifique à chaque institution.



26. Jean NIHON, *idem*, p. 26.

27. Willy D'HAVÉ, «Perspectives du service social : les groupements adultes» dans COMITÉ NATIONAL BELGE DE SERVICE SOCIAL, *Compte rendu de la IV^e Conférence Belge de Service social*, Bruxelles, 17 février 1952, Bruxelles, 1952, p. 50

28. C'est sans doute une particularité de la Belgique voir Jean FOUCART, «Histoire du travail social en Belgique» dans *Histoire du travail social en Europe* ss. la dir. Emmanuel JOVELIN, Paris, Librairie Vuibert, 2008, pp. 57-75 ou le numéro déjà cité de *Vie sociale* sur «Histoire de la formation au travail social en Europe», n° 2, mars-avril 2000.

29. C'est en 1962, à l'occasion de la séparation des deux écoles sociales et du déménagement de la section francophone à Bruxelles, que l'École s'appelle désormais Institut Cardijn, Centre de préparation à l'action sociale chrétienne voir Marie-Thérèse COENEN, «L'institut Cardijn a 90 ans. Quelques repères pour comprendre son présent» dans *Démocratie*, 1^{er} janvier 2013. (www.revue-democratie.be)

30. *L'institut Cardijn. Son but. Sa perspective pédagogique. Son programme. Ses organes structureaux*, Louvain-la-Neuve, [1978].